



CONSEIL GENERAL DE ROMAINMOTIER-ENVY

Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 20 octobre 2009

Le Président Marc Benoit ouvre la séance et salue les personnes présentes, la Municipalité, ainsi que Muriel Bovet, boursière communale.

Il excuse les Municipaux Olivier RoCHAT et Yves Mouquin, ainsi que les membres du conseil : Luc-Antoine Baehni, Jean-Jacques Besson, Marius Boulaz, Martine Boulaz, Roland Boulaz, Rösli Gaudard, Arlette Goumaz, Sylvie Perreaud et Martine Pugin.

Ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité, en tenant compte d'une intervention des points 3 et 4, soit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2009
2. Assermentations éventuelles
3. Augmentation de la limite de crédit du compte courant BCV
4. Arrêté d'imposition 2010
5. Propositions individuelles
6. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2009

Au point Gestion et comptes, M. Fabrice De Icco précise que les appartements dont il était question sont respectivement à l'ancien collège d'Envy et à l'ancienne gendarmerie. Sans autre, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Assermentations éventuelles

Aucune.

3. Augmentation de la limite de crédit du compte courant BCV

Le préavis municipal n°2009-03 est lu par le syndi c Fabrice De Icco.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Christian De Trey, puis le président ouvre la discussion.

Le syndic est les Municipaux présents répondent à quelques questions de principe; la discussion est rapidement close.

Au vote, le conseil décide d'accepter la demande de la Municipalité d'augmenter la limite de crédit du compte courant BCV communal, le faisant passer de Fr. 200'000.- à Fr. 450'000.-.

3. Arrêté d'imposition 2010

Le préavis municipal n°2009-04 est lu par le syndi c Fabrice De Icco.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Christian De Trey.

Le conseil est donc face à deux propositions : une augmentation de 5 points présentée par la Municipalité et une augmentation de 2,5 points par la Commission des finances. Le président propose au syndic de se prononcer tout d'abord sur la proposition de la commission. M. De Icco rappelle les préoccupations des communes en général, et celle de Romainmôtier-Envy en particulier que créent la péréquation cantonale, la hausse des charges sociales, etc. Il relève que la plupart des communes vaudoises augmentent leur taux d'environ 5 points.

Il faudra également considérer des rentrées fiscales en baisse pour cette année par rapport aux projections. La question d'une révision des prestations communales demeure ouverte. Par ailleurs, certaines tâches sont décidées par le Grand Conseil, mais sont à la charge des communes.

Le syndic précise aussi que la pleine mesure d'une augmentation du taux d'imposition ne se verraient qu'à partir de 2011.

Le président ouvre la discussion.

Mme Marlène Rézenne s'inquiète du fait que, si toutes les communes augmentent leur taux de 5%, c'est le statut quo du point de vue de la péréquation, puisque celle-ci consiste à assurer une répartition selon les revenus. Elle regrette l'opacité des informations diffusées par le canton à ce propos.

M. De Icco admet la justesse de la remarque et la difficulté du dossier. Il précise par ailleurs que Fr. 45'000.- sont assurés de parvenir à la commune du fait de la péréquation; mais Fr. 80'000.- de charges supplémentaires sont également sûrs pour la période 2010-2011. De nouvelles rentrées sont indispensables.

M. Michel Gaudard critique également le flou cantonal. Selon lui, les mécanismes de la péréquation jouent un rôle dans la péjoration des comptes communaux. Il soutient la demande de la Municipalité et rejette celle de la commission des finances.

Marc Benoit resitue le débat qui doit être celui du conseil sur ce qui est du ressort de la commune. Il suggère que les diverses remarques s'adressant au canton soient transmises par la Municipalité à l'Union des communes vaudoises.

Le syndic admet que la période est mal choisie pour faire une telle proposition d'augmentation des impôts des ménages; malheureusement, de nombreuses charges financières sont fixes et doivent être assumées. Par ailleurs, il informe que la Municipalité planche déjà sur d'autres rentrées financières et tiendra le conseil informé.

M. Christian De Trey a calculé que les dépenses de la commune ont augmenté de 12% entre 2007 et 2008.

M. Michel Blanc soutient la position de M. Gaudard. Tout augmente et les dépenses annoncées sont manifestement nécessaires.

Mme Monique Reymond demande que l'on étudie si une fusion de commune aurait un effet de baisse sur les charges. M. De Icco, sans cacher son scepticisme concernant une éventuelle fusion en l'état, informe que la COVANO travaille actuellement sur un tel scénario; une baisse des charges possible serait sans doute contrebalancée par une augmentation d'autres charges, notamment en lien avec l'éloignement des villages du vallon. On saura si de réelles économies sont possibles lorsque la COVANO sera en mesure de présenter les résultats de son étude.

Une autre hypothèse a cours actuellement : ni plus ni moins que la fusion des communes de l'ancien district d'Orbe.

M. Gaudard demande quelle somme la Municipalité peut raboter dans sa partie maîtrisée. Le syndic indique que cela n'a pas été précisément chiffré. Certaines tâches devront inmanquablement être assumées, comme la réfection de certaines routes, mais toutes ne le pourront pas.

M. De Trey s'exprime à titre personnel, et non plus en tant que rapporteur de la commission des finances. Il défend la position de la Municipalité, ainsi que le maintien des investissements, contre le fait de se contenter de faire de la maintenance. Il défend une capacité d'autonomie financière de bon niveau pour garder une qualité de fonctionnement.

En réponse à une critique de la gestion de la péréquation par le canton, M. De Trey rappelle en outre que celle-ci n'est rien d'autre qu'une répartition entre communes riches et pauvres; le canton ne touche à rien là-dedans. De même, la facture sociale est due à des situations sociales dures et doivent être financées. On ne peut pas se contenter de voir les responsables cantonaux comme de mauvaises personnes.

M. Jacques-Henri Bichsel appelle à accepter la demande de la Municipalité, au nom du fait que ce n'est pas tant que ça.

La parole n'étant plus demandée, la discussion, fort nourrie, est close par le président.

M. Gaudard demande que l'on vote d'abord sur la proposition de la commission des finances; sa proposition est soutenue par plus de cinq personnes.

Au vote, la proposition de la commission d'augmenter le taux d'imposition de 2,5 points recueille : 9 voix pour, 12 voix contre et une abstention.

La demande de la Municipalité recueille 13 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

La proposition de la Municipalité est ainsi acceptée par le Conseil général.

5. Propositions individuelles

N'en ayant pas reçue, le président clos d'entrée le sujet.

6. Divers

Le président présente deux démissions du Conseil général : Mmes Magalie Gafner et Isabelle Erné. M. Benoit les remercie pour leurs engagements respectifs. Les

implications de leurs démissions seront abordées lors du prochain conseil, notamment pour repourvoir certains postes de commissions.

M. Georges Dizerens demande que la Municipalité fasse le nécessaire pour que cesse l'indiscipline qui règne à propos de la déchetterie, notamment en matière de respect des horaires d'ouverture. Le syndic prend bonne note et va étudier la meilleure manière d'y remédier.

M. Blanc s'étonne que la zone 30 km/h du bourg n'implique pas la priorité de droite, comme c'est généralement le cas. Le syndic confirme que Romainmôtier-Envy ne fera pas exception à cette règle; nous sommes simplement encore dans une période de mesures transitoires, pour une durée limitée. M. Blanc demande encore ce qu'il en est des totems et les marquages promis pour l'été lors du conseil de juillet. M. Michel Chabloz indique que ces tâches ont été repoussés pour résoudre prioritairement les soucis urgents quant à la gestion de la déchetterie. Cela sera fait au plus vite par les employés communaux.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les participant-e-s pour leurs interventions et, tout en annonçant une séance probablement pour début décembre, il clos la séance à 21h20.

Le Président

Le secrétaire